

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions du Maire

OBJET: CONVENTION (N°881) DE MISE A DISPOSITION DE LA SALLE AILEY A L'ASSOCIATION « LES CAVATINES », A TITRE PAYANT

DÉCISION N° DM-23-254 EN DATE DU 19 JUIN 2023

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

Pour extrait conforme,**VU** l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

VU la demande de l'Association « Les Cavatines » représentée par Monsieur Emmanuel PALLIET, en qualité de Président, dont le siège est situé 17 rue de l'Hôtel de Ville, 17560 Bourcefranc-le-Chapus, d'organiser la répétition d'une compagnie le 1^{er} juillet 2023 de 10h00 à 17h00, dans la salle Ailey;

CONSIDÉRANT les missions pédagogiques et artistiques du Conservatoire.

DÉCIDE

DE SIGNER avec l'Association « Les Cavatines » représentée par Monsieur Emmanuel PALLIET, en qualité de Président, dont le siège est situé 17 rue de l'Hôtel de Ville, 17560 Bourcefranc-le-Chapus, une convention de location de salle pour un montant de 196 € T.T.C. (cent-quatre-vingt-seize euros), afin d'organiser la répétition d'une compagnie le 1^{er} juillet 2023 de 10h00 à 17h00, dans la salle Ailey ;

D'INSCRIRE cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

L'Adjointe au maire chargée de la culture,

Signé

Annick VOISIN

Accusé Réception en Préfecture :

094-219400801-20230619-Imc1H10966H1-AR Date de réception en Préfecture : 19/06/2023

Date de Publication: 19/06/2023